



Rosières & Vous

LA LETTRE À DESTINATION DES ROSIÉROISES & ROSIÉROIS

N°7 - Septembre 2021



*« Dans la vie on ne fait pas ce que l'on veut
mais on est responsable de ce que l'on est. »
(Jean-Paul Sartre).*

AIRE DE JEUX RUE DES ANCIENS COMBATTANTS

autre projet est en prévision...

Nous comptons sur le civisme de chacun afin de respecter ces nouvelles installations ainsi que les abords où poubelles, bancs et une table de pique-nique ont été installés...

L'aire de jeux, réservée aux enfants de 2 à 12 ans, a ouvert ses portes le 31 juillet. Pour les plus âgés, un

RAPPEL : PARTICIPATION « SPORT ET CULTURE »

Les jeunes Rosiérois âgés de 6 à 15 ans inscrits cette saison (renouvellement ou nouvelle licence) dans une association culturelle, sportive, solidaire ou citoyenne de la commune sont invités à se présenter en mairie avant le 31 octobre afin de bénéficier d'une participation de 10 Euros votée par le Conseil municipal. Fournir un justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité etc.), ainsi que licence ou facture de l'association et relevé d'identité bancaire.

CIVISME

Le respect et le bien vivre ensemble s'appuient sur quelques règles :

Pas de nuisances sonores **entre 22h et 7h00** (musique, cris, aboiements des chiens etc.).

Brûlage prohibé sur l'ensemble de la région Hauts-de-France (même pour les déchets verts).

Bruit tondeuses et engins thermiques : utilisation **autorisée** la semaine de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 - le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h - le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h (Arrêté préfectoral du 20 juin 2005 toujours en vigueur).

HAUTS-DE-FRANCE PROPRES

A la suite du report en raison du contexte sanitaire, l'opération « Hauts-de-France propres, ensemble nettoyons notre région ! » un nettoyage de la commune est programmé le samedi 11 septembre 2021 : rendez-vous à 9 heures place de la République.

COMMERCE LOCAL

Ça bouge à Rosières ! Après l'ouverture de l'institut « Aurel Beauty » le 5 juillet et la boutique « Foly Frip » le 20 août, le caviste devrait ouvrir en octobre rue du Niger ainsi qu'un restaurant traditionnel un peu plus tard ; sans oublier un nouveau salon de coiffure en janvier dans les locaux de l'ancien magasin « Lily Fleurs ». Nous nous réjouissons de ces ouvertures et invitons nos administrés à fréquenter ces nouveaux commerces. Saluons le travail de nos collègues Laurence BAZARD et Alain CAUCHOIS pour l'accompagnement et le montage de certains dossiers.

REPAS ET COLIS DES AÎNÉS

Nos Aînés de 70 ans et plus ont le choix entre le repas du dimanche 12 décembre concocté par l'établissement « L'Institution » de Chaulnes ou le colis (individuel ou couple) préparé par la société basée à Cagny « La Clé des Délices » qui sera distribué le samedi 18 décembre au matin. Merci de nous faire part de votre choix par retour de ce coupon en mairie **avant le 30 septembre**.

----- ✂ -----

☐ Monsieur Adresse : Téléphone :/...../...../...../.....

☐ Madame ☐ Choix du repas : 1 personne - 2 personnes (barrer la mention inutile)

☐ Monsieur et Madame ☐ Choix du colis : individuel - couple (barrer la mention inutile)

AIDES DIRECTES FISAC AUX COMMERÇANTS

Commerçants, artisans et entreprises de service : un projet d'investissement ? Les aides directes FISAC peuvent vous soutenir !

Les aides directes FISAC s'adressent aux professionnels installés depuis au moins 1 an sur le territoire dans un local commercial et qui souhaitent réaliser des investissements de modernisation de leur activité. Pour être éligibles, les entreprises doivent s'adresser à une clientèle locale de particuliers.

Les professions libérales, les professions médicales ou paramédicales, les associations ou encore les activités liées au tourisme ne sont pas éligibles au dispositif.

Les aides directes FISAC permettent de financer, à hauteur de 30 à 40%, les dépenses d'investissement comprises entre 5 000€ et 30 000€ HT. Sont éligibles :

- les travaux de rénovation intérieure ou extérieure du commerce
- l'achat d'équipements professionnels directement liés à l'activité de l'entreprise
- les travaux d'accessibilité ou de sécurisation ainsi que les véhicules de tournées de proximité
- les investissements numériques et innovants

Les aides directes FISAC sont un dispositif public financé à part égale par l'Etat et par les Communautés de Communes Terre de Picardie et de la Haute Somme. Pour plus d'informations sur l'éligibilité ou les possibilités d'intervention, rendez-vous sur le site du PETR Cœur des Hauts de France, rubrique FISAC, ou auprès du chargé de mission du PETR à l'adresse mail suivante :

contact@coeurdeshautsdefrance.fr

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2021

Manifestations pour septembre et octobre pouvant connaître des annulations ou des modifications en raison du contexte sanitaire et de l'actualité des associations...

SEPTEMBRE	OCTOBRE
- Samedi 4 septembre : USR : concours de pétanque - Dimanche 5 septembre : couscous du club du 3^{ème} Âge - Samedi 11 et dimanche 12 septembre : fête patronale - Dimanche 12 septembre : AutoRétro : véhicules anciens 10 Route de Vauvillers 10-13heures - Samedi 25 septembre : USR : loto quine 18 h - Dimanche 26 septembre : Marché du Terroir 8h30 à 12h30 - Lundi 27 septembre 18h30: Association culturelle : cinéma - Le mardi : marché de 8h30 à 12h30	- Samedi 9 octobre : Twirling Club : loto quine - Dimanche 10 octobre : AutoRétro : véhicules anciens 10 Route de Vauvillers 10-13heures - Samedi 16 octobre : Amicale Anciens Elèves : loto quine - Jeudi 21 octobre : Club du 3^{ème} Âge : assemblée générale - Dimanche 24 octobre : Marché du Terroir 8h30 à 12h30 - Lundi 25 octobre 15h et 18h30: Association culturelle : ciné en balade 80 - Le mardi : marché de 8h30 à 12h30

INFORMATIONS DIVERSES

- Dans le cadre de son nouveau réseau de proximité, la Direction départementale des Finances publiques de la Somme, en partenariat avec la commune de Rosières-en-Santerre assurera un accueil dans les locaux de la mairie **tous les lundis de 9h à 12h à compter du lundi 6 septembre 2021.**

Un agent des finances publiques répondra aux demandes des usagers sur les questions concernant les factures locales, les impôts, les amendes, le surendettement et pourra les accompagner à l'utilisation des offres de services en ligne de la DGFIP.

Les usagers pourront également réaliser des paiements (par carte bancaire uniquement). Possibilité de régler également au café « Le Santerre » 4 rue Victor Hugo qui a reçu l'agrément de la DGFIP.

- En raison de la fête patronale, le marché du mardi 14 septembre se tiendra rue du Niger.
- Rappel : Marché du terroir : stationnement interdit place de la République jusqu'à 13 heures les dimanches 26 septembre, 24 octobre, 28 novembre et 19 décembre. Après les vacances, le marché du terroir retrouvera tous ses commerçants et nous incitons nos administrés à se rendre le 26 septembre sur place afin de pérenniser cette manifestation.
- Exposition des seize photos du concours dans le hall de la mairie.
- Le CCAS de Rosières propose une aide au transport dans la commune pour les personnes de 70 ans et plus : 2,50 € l'aller-retour : 03 22 88 42 44.
- Sensibilisation à la réduction des déchets par le SMITOM : autocollant « Stop pub » disponible en mairie.
- Poison à rats disponible en mairie.
- La façade de la salle socioculturelle a été rénovée en juillet. Rénovation également du local sous comble de la Croix rouge.
- Un local de rangement a été créé dans la salle du jeu de paume. La pièce destinée à la vidéoprotection est en cours d'achèvement avec l'installation de l'accès sécurisé. Réparation et mise en peinture des bacs à fleurs de la place de la République.
- Installation de six nouveaux défibrillateurs et formation « extincteurs » du personnel communal.
- Remplacement d'un ancien camion benne par une occasion récente.
- Conciliateur de justice : Monsieur Alain SÉGOUFFIN (TGI Amiens) : 0612479769 ou alain.segouffin@conciliateurdejustice.fr
- Permanence de Monsieur Grégory LABILLE, député de la Somme, le lundi 25 octobre de 14 heures à 15 heures en mairie.
- Permanences du maire le vendredi après-midi après appel téléphonique (03 22 88 42 42) et les adjoints le matin de 9 h à 12 h.